VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley; VENTE IMPORTANTE

Propriétés Améliorées de Choix, sième et Quatième Districts

MAISON DE FAUBOURG

LOUIS RUCH, SR.,

Occupant une très grande étendue de terfe. faisant immédiatement face au tieuve Mis-sissippi, traversant et s'étendant à la rue Dannhine attendant à la rue Dauphine, attenant aux magnifiques édifices et aux spacieux terrains ornementés du COUVENT DES URSULINES, et mesurant près de 300 pieds de face aux deux rues Nord Peters et Dauphine sur à peu près 1000 pieds de profondeur.

Un Ancien Site Eminent. CE POPULAIRE

Emplacement d'Affaires. Le Graud Magasin et Bésidence en Briques, à Trois Etages,; CONVENABLEMENT SITUE, No 2013 rue Nord Peters, Encoignure des Champs-Elysées, pirectement en face du Dépôt du Souther Pacific Railroad et du "Power House" de la Canal and Claiborne R. R. Company.

Cottage Double, Lucratif. SUR DEUX SPACIEUX TERRAINS, Nes 2921 et 2925 rue Chippewa.

Entre Sixième et Septième. Cottage Simple Confortable, Avec Grands Terrains (50x130) et Entrée de Wagon, No 2911 rue Chippewa,

Dans la Paroisse St-Bernard COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle, Près de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr. Me 60,387 — Cour Civile de District pour la parcisse d'Orleans, Division A.

paroisse d'Orieans, Division A.

PAUL & GURLEY—Albert Paul,
Encanteur, Bureau No 727 rue Commume—MERCREDI, 17 janvier 1900, à midi,
à la Bourse des P epriétés Foncières, No 840
rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon.
T.C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de
District pour la Paroisse d'Orieans. Division
d. daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la
succession de Louis Rush, Br, illera vendu à
'aschère publique:—

'emchère publique:—

1º Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bà isses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantsges qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville formant une partie de la piantation de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu prês deux cent quatre-vingt-cinq (285) pieds neuf (9) pouces de face au chemin public (maintemant rue Peters), sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ mille trente (1030) pieds, s'étendant à la rue Grands-Hommes ou Dauphine borné au-dessus par la propriété Dauphine borné au-dessus par la propriété Vicholas Lerov et au dessous par une bar de Nicholas Leroy et au dessous par un consière la séparant de la propriété du Couvent des Ursulines, lequel morceau de terre

eent des Craulines, lequel morceau de terre est composé:
Premièrement—D'un lot de terre désigné par No 2 sur un plan de I Communy, daté le 17 mars 1842 et déposé dans le bureau de L. S. Caire, ancien notaire.
Deuxièmement—Et d'un seizième [1:16] pouce de face sur le chemin publie et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue des Grands-Hommes ou Dauphine, pris du let contigu No 1, du dit plan.

Hommes ou Daupnine, pris du let consign av. 1, du dit plan.

Une portion du devant de la propriété cldescus décrite, mesurant 22 pieds de profondeur sur la ligne de côté supérieure et 33
pieds de profondeur sur la ligne de côté inférieure a été pris en possession par la ville de La Nouvelle-Orléans pour l'établissement d'un

chemin public. Les améliorations comprenant la grande résidence substanciellement bâtie et excessi-vement confortable à deux étages, en briques désignée comme No municipal 4557 rue N. Peters, résidence retiré de la ligne de rue et subdivisée avec soin, contenant un vaste salon, librairie et salle à manger, grandes chambres à coucher bien aérèes, chambre de galerie, cui-cipa office chambre à layer, etc. une très aine, office, chambre à laver, etc.; une très grande galerie sur le devant, sur le côté et le derrière, et est entièrement une des plus belles derrière, et est entièrement une des plus belles et plus confortable résidences dans cette ville. Les autres améliorations consistent en écurie Les autres améliorations consistent en écurie extemise, bâtisse à deux étages, poulailler, etc. Cette magnifique propriété est admirablement sitnée, tonchant au Couvent des Ursulines; jouissant d'une magnifique vue du fieuve Mississippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement située pour l'érection de résidences modernes et convenablement subdivisée en lets qui se développeront rapidement et rapuerteront aux acquéreurs des prix rémunérateurs. C'est un emplacement idéal pour un sanitarium, collège ou autres énstitutions ou entreprises nécessitant de rastes terrains et de nombreuses bâtisses et améliorations. Le publice, t invité à l'inspecser.

emenoramons. Le publice it invité à l'inspecter.

2º Un certain lot de terre avec toutes les
bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et
sous les droits, voies, privilèges et avantaires
f appartenant, situé dans le Troistème Diafrict de cette ville, dans l'ilet berné par les
s aos Champs Elysées. Peters, Esplanade et
l'ictoire, désigné par le No 3 sur un plan anaxé à un acte passé pardevant M. De Armas,
et devant nutaire. Ledit lot forme l'encoignure des rues Champs Elysées et Peters, et
mesure, en mesure française, trente quatre
pieds de face à la rue Peters, quatre vingt
deuze pieds dix pouces de face à la rue Champs
Elysées, et cent pieds quatra pouces de profendeur sur la ligne qui le divis du lot No 2,
perpendiculaire à la rue Peters.
Les améliorations comprennent la grande
bâtisse en briques à trois étages, solidement
étigée, désignée par le No municipal 2013
ras Nord Peters. Le rez de-chaussée est ocsusé par la buvette pepulaires t établie depuis
hangtemps de George Knops, Esq., et l'étage
supérieur comme résidence et maison de logis;
admirablement situés, en face d' Southern
Pacific R. R. Depot et du Power-House de la
Compagnie de Chars de la rue Canal et Claiberne. Un placement splendide, promettant
d'augmenter à l'avenir.

3º Deux certains lots de terre ensemble avec
toutes les bâtisses, et améliorationa qui s'y
treuvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque
særte en dépendant, situés dans le Quatrième
District de cette ville, dans l'ilet borné par
les rues Chippewa, Jersey, Sixième et Septième et désignés par les Nos 3 et 4 de l'ilet No
53 d'après un croquis ou plan annacé à un
acta passé pardevant J. R. Borgstede annien
motaire, le 19 novembre 1852 Le lot No 3
mesurant 31 pieds de face à la rue Chippewa
aux 100 pieds de profondeur; lot No 4 est
contigus ul to No 3 et mesure 32 pieds de face
à la rue Chippewa de la rue Chippewa Ser.

2º Un certain lot de terre avec toutes les

car 100 pieds de profondeur; lot No 4 est contigu su lot No 3 et mesure 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur

entre lignes parallèles Les améliorations con«istent en un confor-Les améliorations consistent en un confor-table double cottage portant les Nos munici paux 2921 et 2925 rue Chippewa, hangar dans le foud, citerne, etc.; grand terrain sur le cotté pour bâtire un autre cottage double. Cette priété est bien situé ; convenable à de bons staires et à proximité de toutes les comme-

Un certain lot de terre ensemble avec 4º Un certain lot de terre ensemble avec tentes les bâtises et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les raes Chippews, Annonciation, Sixième et Septième et mesurant 50 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 130 pieds. Les ameliorations comprennent un cottage simple confortable, mason extérieure, etc., avec grande cour sur le côté et entrée pour voitures et portant le No municipal 2911 rue Chippewa.

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. daté le 12 décembre 1899, pour le compte de la succession de Louis Ruch, Sr.:

Deux et la moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations out sy trouvert, et tous les froits, voie, privilèges, etc. qui y appartenant ou en queique sorte y appartenant, situés dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat désignés mar les Nos 5, 6 et 7 sur un plan de P. A. D'Hémécourt, ingénieur civil, oh une vrais capie cet déposés en l'étade de M. T. Duoros, metaire, en la Nouvelle-Orléans, d'après un set avresient et d'aucad daté la 21 de -AUSSI-

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

AMNONOE JUDICIAIRE

BANQUE DU COMMERCE.
Actif. Billete, Réclamations. Jugements,
Mandate. Surtirages, Bagues en diamants.

DAR HARRY H. HOGDSON, Encanteur—
Bureau, No 732 rue Commune, VENDREDI, le 29 décambre 1899, à midi, à la
Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue
Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hos. Fred D. King,
juge de la Cour Civile de District pour la
parolase d'Orléans, division "B", doesier No
50,817, signé le 14 décembre 1899, dans
l'affaire de l'Etat ex rel P. St Amand, ve la
Banque du Commerce, il sera vendu à l'enchère publique.

Banque du Commerce, il sera vendu a l'escalere publique.

Un lot de réclamations, jugements, surtirages, billets, etc., suivant la liste au bureau de l'encanteur et de bagues en diamannte suivans l'inventaire enregis ré.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, et coutes ies réclamations, les billets, jugements, aurtirages, etc., seront vendus sans aucune garantie ou aucun recontra 19 déc—19 24 27 29

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE UN SITE IDEAL

Laiterie ou [Jardin Petiger SUR LE BAYOU ST-JEAN, Près du Soldier's Home et du New Orlean and Western Railroad.

Civile de District pour la Paroisse d'Orléaus. DAR GEO. G. FRIEDRICHS & CLE.—
Geo. G. Friedrichs. Encanteur— Bureau
No 832 rue Commune, le MARDI, 16 janvier
1900, à midi à la Bourse des Propriétés
Foacières. No 840 rue Commune, il sers vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis. jinge de la Cour Civile de District Division A,
pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 décembre
1899 et rendu dans la anedite succession la
propriété d'après décrite à savoir:

ccession de James R. Glesson

ses et ameliorations qui s'y trouvent, les dans le même di triot et liet que la propriété diaprês décrite à savoir :

Une certaine portion de terre avec les bétisees et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, faisant face au Bayou St Jean, dans le Troisième district de cette ville, près de Fair Grounds et du Canal Marigny; ledit it test désigné par le No 4 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 16 avril 1887 et annexé a 7 un acte de vente pardevant O. J. Lewis, notaire public, passé le 15 avril 1887, et d'après lequel elle meaure, en mesure américaine, 95 pieds 11 pouces de face, 96 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond la divisant du lot No 5. 604 poieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3. Les améliorations comprennent, un cottage avec galerie et une chambre. Large cour la junt une grande grange, poulailler, pigeonnier, citerne, etc. Le terrain est haut, bien drainé, avec barrière et entouré par un raage de d'arbres parasols. Tout en bonne condition; près du City Park, à proximité des chars de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant L'acquereur devant assenmer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0[0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Rediorations eun et deux ans. garant par lies du vente en ardoises, ayant de chaque côté sin boné par les rues Columbus. St-Claude, le principal de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant L'acquereur devant assenmer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0[0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Rediorations eun en teles arce de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant L'acquereur devant avente.

Acte de vente incluant les timbres du Rediorations eun en teles arce de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant L'acquereur devant avente.

Acte de vente incluant les timbres du Rediorations eun redioration eu l'et l'acqu Acte de vente incluant les timbres du Re-venu des Etats Unis pardevant W. K. Horn, Esq., N.P., aux frais de l'acquéreur. W. H. Rogers et Wynne G. Rogers, avoca 16 déc - 16 17 24 31—janv 7 14—à date

Toppino, Seidenbach & Larose.

ANMONOE JUDICIAIRE.

Us Let de Comptes Courants

D'après l'inventaire enregistré en mon bureau,
et le droit d'occuper 'e local No 531 rue
Bienville, en cette ville pendant 20 mois.
Paul Desmaries vs Andrieu & Escobede
Shoe Manufactory.

No 60,074—Cour Civile de District pour la
Paroisse d'Orléans.

DAR TOPPINO. SEIDENBACH & LA.
ROSE, Encenteurs — le MERCREUI 27
décembre 1899, à midi, à leur salle d'encan.
No 129 rue de Chartres, il sera vendu aux
enctères publiques, en vertu d'un ordre signé
le 13 décembre 1899, par l'Hon. Fred D
King, juge de la Division B, de la Cour Civile
de District pour la paroisse d'Orléans, dans
l'affaire ci dessus intitules, actifs ci-nommés.
Conditi-us—Comptant. Conditi ne—Comptant.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
15 déc—:5 21 27

E. A. Carrère.

AMNONOE JUDICIAIRE.

Cottage simple de choix, No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.
So 60,465-- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Parolase d'Orléans.

N VERTU D'UN OGDRE à moi adressé
L par l'Honorable Cour Civile de District
tour la paroisse d'Orléans, dars l'affaire cideseus intitulée je procéderai de vendre à
l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières
de la Nouvelle-Orléans, vo 211 rue Baronne,
près Commune (Araham Building) dans le
premier district de cette ville, MERCREDI,
le 3 lanvier 1800, à midi, la propriété ci-après
déorite, à savoir:

le 3 ianvier 1900, à midi, la propriété ci-aptès décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième Pistriot de cette ville, dans l'ilet bo né par les ress Laurel. Troisième, Quatrième et Annonciation, désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel. sur ceut-solvante pieds, cuiq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure amélicaine. Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en arduise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la course trouvent hangara, citerne, etc., la cour se trouvent hangars, citerne, etc., le couvet la banquette sont pavées et en bonne

condition.

Conditions—Comptent. Acts de vente par devant John E Fisher, notaire aux frais de "scheten", "acquere: rasumant es taxes de ville et d'E': at pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis et faire un dépôt de 10 0/0 au moment

del'adjudication pour lier la vente. E. A. CARBERE, Encartest 806 rue Perdide. Robert J. Maloney. avcest. 3 dec-3 4 19 17 24 31—jany 2 8

VENTES A L'ENCAN-

Denis & Danzıger.

combre 1878. Lesdits lots Nos 6 et 7mb surent chaoum 30 pieds 11 pocess de face à la rue Mehle su le procedeurs de face à la rue Mehle su le procedeurs de face à la rue Mehle su le coté du lot No 5 et 1 ponce et 3 lipnes et 2 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 ponce et 3 lipnes et 2 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 ponce et 3 lignes et 2 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 ponce et 3 lignes et 2 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 ponce et 3 lignes et 2 lignes et 3 lignes et 2 lignes e ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

nu devant être aux frais de l'acquéreur, par devant Jeffereon C. Wenck notaire. 12 déc—12 19 26—janv 2 9 16

Louis, A. Rıchards.

ARMONOR JUDIOIAIRE. Vente en partage — Mardi, 9 Janvier 1900. Déairable et rémunératrice propriété du troi

Déairable et rémunératios propriets du tut-sième district.

DAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—

Bureau No 629 rue Commune. le MAR-DI, 9 janvier 1900, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement readu le 30ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1°99 par l'Hou. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la parciase d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandes, veuve de Francisco Suarez. ve Mme Jeanne, à.

Théard, juge de la Cour vive de pour la paroisee d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandes, veuve de Francisco Suarez. ve Mme Jeanne A. Villa, et als. Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la suedite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétée et après décites, à savoir:

No 1831 rue Nord Remparte.

1º Du certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St antoins, Ragatelle et St Claude. (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J Pillé, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoisses, ayant neuf chambres, galerie, etc.. le gas partout, deux citernes, hydrant, hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc.

Nos 1621 et 1623 rue Bourbon.

2º Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même di-trict et ilet que la propriété oi dessus décrite, désigné comme lot No 211 et meaurent en mesure française 50 pieds de face à la rue Bagatelle entre les rues Bourgogne et Remparts par 140 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une grande maison double à un étage et mansarde; en bois et ardoisée ayant de chaque côté six chambres, grande corridor, etc.. trottoirs, allée et cour pavés. grande citernes.

Nos 1121 et 1123 rue Columbus.

3º Un certain lot de terre avec les râtisses et améliorations qui a'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans 'ilet borné par les rues Columbus. St-Claude, Remparts et St-Antoine et mesurant en mesure ang aise 30 pieds de face en la rue Goumbus sur une profondeur de 131 pieds sur la ligne sur

chambres et gallerie au fond. citerue, aucos et trottoirs pavés, etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la halance en un et deux ans, garanti par lies du vendeur, représentée par des billets d'hypothèques vortant huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au pais ment, avec les clauses usuelles de sécurité. Les Timbres du revenu de l'Intérieur des E. U., aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé à l'encanteur su moment de l'adjudication ain de lier las ventes. Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 déc—9 10 17 24 31—jan 7 8 9

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE. TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE Dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti Olympia et St Patrick — In re Succession de Louis Arnoid Bertonnière.

No 54,527. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A. DAR W. H. FITZPATRICK, Encantour PAR W. H. FITZPATRICK, Encanterr — Bureau, No 834 rue Gravier—MARDI, 26 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhinent tous les détails et dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, inge de la Cour Clvite de District pour la Paroisse d'Orlèans, Division A, daté et aigné le 29 novembre 1899 etrendu dans l'affaire oi dessus intitulée et numérotée ordonnant à William H. Fitspatrick, encanteur, d'annoncere de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante désrite propriété, à savoir:

voir:

Trois certains lots de terre dans le Deuxième district de cette vill-, dans l'ilet born's par les rues St Louis, Conti, Clympia et St Patrick, désignés par les Nos.unit (8), neuf (9) et dix (10) dans l'ilet No soixante-cinq (85), et mesurant chacun trente (30) pleds de face à la rue St Louis, sur cent onze (111) pieds et cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Let No dix (10) formant l'eucolgnure des rues St Louis et St Patrick.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un [1] et deux [2] ans, avec billets portant intérêt au taux de huit pour cent par su, de la date jusqu'au paiement; hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles desécurié. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et assumant les dépenses de l'acte da vente, incluant les timbrés du Rovenu.

Acte de veute paréevant R. P. Untan Rac. voir: Trois certains lots de terre dans le Deuxiè kovenu. Acte de veute pardevant B. P. Upten, Esq., lotaire, aux frais de l'acquéreur. Horace El Upten, Ese., avocas. 23 nov—23 26—déc 3 10 17 24 25 26

Succession de Muse Annie Maria

Kern. COUL CIVILE DE DISTRICT pour la pa-refasse d'Oriéans—No 59,492—Division à Avis est par le présent denné aux créanciers a cette succession et à toutes autres person les intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivreat la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George M. Kern et Mme Eva Kern, femme de Wm H. Krone, exécuten: testamentaire de cette encossion, ne serait pas approuve et bomologué et les fends dis-tribués conformément acdit compte.

Pare rare de la Cour.
PAUL O. QUERIN, 19 460-19 23 23

VENTES A L'ENGAN.

AMMONOR JUDICIAIRE.

Meubles de bureau. Coffce-fort de Hall, à combinaison. Billets à recevoir, action du Ciub Gymnastique des Jennes Gens, action de la Comosgnie d'Améliorations de Prepriétés Foncières des Jennes Gens, comptes ouverte, etc.

Succession de Jas. B. Fa-sy—No 60,710—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Uvision E.

DAE SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J.

SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune.—MARDI, le 2 jauvier 1900, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à l'encoignure des rues Baronne et Commune (No 206 rue Baronne) en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisien E, daté le 18 décembre 1899, pour le compts de tadite succession, les articles oi-dessus énumérés d'après l'inventaire pouvant être vu au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

20460—20 24 28—janv 2 dication. 20d6c—20 24 28—jany 2 ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence Double Elevée,

PRESQUE NEUVE.

Nos 2216 et 2218, rue St-Pierre.

Succession de Mme Marguerite Elizabeth O'Connor, femme de Emile George Summers —Mme Marguerite Elizabeth Summers, femme de Théodore Patton va Emile George Sum-

mers et al.

No 60,241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

DAR SPEAR & ESC:)FFIER—Placide J.

Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, près la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 21 novembre 1899 et signé en Cour ouverte le 27 novembre 1899, par l'Honcrable Geerge H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Pareisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-sprés décrite, à savoir: léans. Division E. dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lut de terre, siudé dans le Deunième District de cette ville, dans l'ilet, aucien No 281, lequel est borné par le capal
Carondelet, les rues Miro, St Pierre et Gsivez
désigné par le Bo original 14, ainsi désigné
par la lettre B sur un cevis de E. Surgi, mgénieur civil, daté le 23 juillet 1890, ledit los
de terre mesurant d'après ledit devis lequel est
annezé à l'acte d'achat de Emile G. Summers,
mesure américaire, 30 pieds de face à
la rue Siz Pierre, sur une profondeur
de 160 pieds sur la ligne de côté la plus prés
de la rue Miro et 160 pieds, plus ou moins, de
profondeur sur l'actre ligne de côté le divisant
dut lot No 15 (ou le lot A sur ledit devis), et

de la rue aurò et tou piede, pius où moine, de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant dut lot No 15 (ou le lot A sur ledit devis), et 30 piede de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une élégante résidence double élevée à un étage, ayant de chaque côté quastre chambres, diteine, latrine, etc. connue par les Nos municipaux 2216 et 2218 rue 8t. Pierre.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance de l'enchère, s'il y en a. en un crédit de un et deux anse, payable en bilieta de l'acquéreur, datés le jour de l'adquécation pertant huit pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensamble avec cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de non paiement des billets à leur maturité, par le lien du vendeur, privilège et hypothèque apéciale sur la propriété vendue avec les clauses de sécurité, incluant un dépêt de dix pour cent de l'enchère entre les mains de l'oncanteur, les taxes de ville et d'Etat de 1899 devaut être payées par l'acquéreur, de même que le coût de l'acte de reste et les timbres du Rayann Intérieur. par l'acquéreur, de même que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu Intérieur : ledit acte de vente devant être passé parde-vant Francis D. Charbonnet, notaire.

Sambola et Ducros, avocats.'
29nov—29—dec 6 13 20 27 31—janv 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de résidence et placement choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue R choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Rem parts a l'encoignure de la rue Félicité et #0 1921 rue Félicité, entre les rues Renaparte ot Dryades.—Charles Steidinger, exécuteur testamentaire vesus A. C. Lindauer et Al. No 60,852-Cour Civile de District pour la Parojese d'Orléans-Division E.

Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard
L. Stern. Encantour. — JEUDI le 11
janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 240 rue Commane, il seravendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1890, de l'Hon. juge George H. Théard,
de la Cour civile de District pour la paroisse
d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus
intitulée, la suivante décrite propriété.

Premièrement—Un cartain moccean en par

intitulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s y trouvent nortans les Nos monicipaux 1716, 1720 et 1722 rue Sud Rempart, et tous les dro ts, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque faços en dépendant, situé dans le Premier District de cette vuile, dans l'ilet borné par les rues Remparts, (F-lietty Road). Drys les et Enterpe, lequel dit morceau ou portion de terre, d'après un devis du même, fait par H. W. W. Revnolds, ingénieur de ville, sous la cate du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en coi après rapporté.

morceau on portion de terre, d'après un devis du même, fait par H. W. W. Revnolds, ingénieur de ville, sous la date du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en ce ci après rapporté, et formant l'encoignure de la rue Remparte et (Felicity Road), mesurant, d'après le dit devis, 32 pieds 4 ponces et 7 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à 6 felisity Road) de 98 pieds 5 ponces et une ligne sur 199 pieds 5 ponces et une ligne un 199 pieds 6 ponces et cinq lignes aur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Euterpe, et 74 pieds 7 ponces dans le fond—le teut plus ou moins.

Les améliorations comprennent une rangée de trois résidences en bois à deux étages converte en ardoises, Nos 1716 et 1720, contenant chacune galerie, cabinet et cinq chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Le courselt les dies de la course tronvent hangar, citerne, etc. Les courselt les hanquettes bien pavées — susceptible de \$60,00 de loyer par mois.

Deuxièmement: Un certain lot de terre dans le même district et liet que, et contigu à la proprieté ci dessus décrite, ensemble avec toutes les bâtisese et améliforatins qui s'y trouvent, pertant le No muneipal 1921 rue Félicité, et tous les droits, voice, privi èges, servitude, et avantages y appartement ou de quelque façon en dépendent; et ledit lot mesorant 32 pieds 11 pouces de Sace à (Félicity Roa!) sur une préfendeur de 74 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 31 pieds 7 pouces sur la ligne du coté oppeé, et 28 pieds 4 pouces aur la ligne du fond (distance que l'olive de la rue Remparts) le tout plu- en moins.

Les améliorations comprenant une résidence on bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries sur la tage allée de côté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de \$40,00 par mois.

Les propriétés ci-deasus sont toutes en bon état, admirablement placées à proximité du marché Dryades, des écoles, des lignes de chars électriques et dans un vessinage popaleux offrant une excellente cocasion pour résiden

dence on placement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot comptant de 10 0/0 au moment de l'adindication. Les actes de vente et tens les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur notaire. pardevant Bussière Rouen, notaire.

Kdgar M. Uahn, S. S. Printiss Jr avocats.

10 dec — 10 17 24 31 — janv 7 à 11

Succession de George Aichelas Ostermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Parciase d'Oriéans — No 60.974—Division D—Attendu que Angel Rideau, veuve de Jeff Bandiser, a présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lattres d'administration dans la succession de feu George Nicholas Catermann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous coux que cela peut consermer d'avoir à dédaire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serais pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour PAUL Q. GUERIN, Greffier.

Theo. Cotonie.

Theo. Cotonio.
Avocat. 21 dec-21 24 30

All the state of t

VENTES A L'ENCAN-

Spear & Escotfier. Stroudback & Stern

AMEONOR JUDIOIATRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située

dans l'ilet borné par Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas-Charter Oak Stove & Range Company vs Henry Rice & Son

et als. No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans.

Is Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Rocanteur—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Prop iétés Foncières, No 840 rue Commune, il serv veudu a l'enohère publique, en vertu d'un ordre signe le 16 soût 1899 de 'Hon. Juze John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisieu C, agussan' pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-deseus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

numerotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues South Peters. Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas sur un plan dessiné par John Pilié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte passé pardevant U. Pollock anciennement notaire de cette ville. Ledit lot No 1, mesurant 87 piede 9 ponces et 6 lignes de fașade sur la rue Erato sur 186 piede 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligae de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas contigue sux lots Nos 2 et 3, et sur la signe de côté vers la rue South Peters a une profondeur de 120 piede 9 ponces et 4 lignes; de là li court à angle droit de 15 piede 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchoupitoulas, et de là s'étend plus profonément vers la rue Gaiennié par 35 piede 5 ponces et 2 lignes à sa ligne de fond à laquelle il a une largeur de 71 piede 10 ponces. Lot No 2 forme le cein des rues Tchoupitoulas et Erato, mesurant 51 piedes 3 pouces et 4 lignes; de face à la rue Tchoepitou as sur 120 piede de profondeur et face à la rue Erato, entre lignes parallèles; le les No 3 mesurant 75 piede de face à la rue Tchoepitoulas sur 120 piede de profondeur, entre lignes parallèles.

Les amélieratons consistent en un entrepôt

entre lignes paral·lèles, Les amélierations consistent en un entrepôt substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et néré, ayant à peu près 31,000 pieds carrés peur emmagasinage; près de tous les chemins de fer, faisant face au deuve, près des chars électriques et à proximité du ceatre des arfaires.

Conditions.—Comptant; l'acquérent devant Conditions.—Comptant; l'acquérent devant payer, en plus et au-dessus de l'anchère, les axces de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acté de vente et tous les timbres du revenu, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acceptent.

bre 1899, dans l'affaire ci dessus institutée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1º La moitié indivisée de l'intérêt de ladite guocession en trois lots de terre faicant face à la rue St Philippe, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Toutiet Rocheblave, mesurant chacun 24 pieds 4 ponces et 6 lignes de face, lesdits lo a sont numérotés 1, 2 et 3. Lot No 1 a 87 pieds 4 ponces et 4 lignes de profondeur aur le côté de la rue Touti. Lot No 2 a 87 pieds 5 pouces sur la ligne du let No 1, et les No 3 a 87 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du let No 1. et les No 3 a 87 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du let No 1. et les No 2 a 24 pieds 8 pouces, comme le fond, et le lot No 2 a 24 pieds 8 pouces, comme le tout sera expliqué plus clarement dans une copie authentique dudit inventeire additionnel fait conformément à un ordre si-dessus rendu, ordonnant au dit notaire de faire un inventaire de soute la propriété de la tite succession. ordonnant au dit notaire de faire un inventaire de soute la propriété de la fite succession.

2º Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prosper, Elmira, St-Avid ou Claiborne et Désiré, mesurant deux cent quarante et un pieds et deux pouces de face sur la rue Prosper aux deux cent vingt et un pieds de profondeux.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 20 peur cent requis au moment de la vente Acte de vente et les timbres du sevenu aux frais de l'acquéreur, pardevant F. D. Charbennet, notaire. otaire. 16dée—16 17 24 31—jany 7 14 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ETAGES ET PLACE D'AFFAIRE. PLAUE D'AFFAIRE.
Nos 416 et 418 rue Soraparu.
Bernard Ehlers et ale ve Klapper V'enna
Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142—Cour Civil de Distriot pour la Paroisse d'Orléans—Division A. TRIVIER U d'un ordre signé le ler décembre 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la parcuse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDE, 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Escanteurs, 840 rue Commenne, par Jas A. Bronnan, Encanteur, burcaux 630 rue Pravier, la suivante décrite propriété à savoir. Commune, par Jas A. Brennan, Encanteur, bureaux 630 rue Mravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roussean. Tohoupi oulas, Sora para et Première, désigné nar le No X 1 avr un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, an-exé pour réérence à un acce pardevant John F. Coffey, sucien notaire public en cette ville, a la date di dasprès lequel croquis le dit lot mesure vingt-onn (25') pieds, six (6'') nouces et quatre (4''') ligues de face sur ladite rue Soraparu, cent vingt-einq [125'] pieds, onze [11''] pouces et quatre [4'' jignes de profonders aur la ligne le plue près de Tohoupitoulas, cent vingt-quatre [124' pieds, deux [2''] rouces et trois [3'''] kinnes de profonders aur la ligne de côté opposée, la plus rauprochée de la rue Rousseau et vingt-einq [25'] pieds sept [3''] pouces et deax [2'''] lignes de largeur dans le fond, et étant borné par une aliée s'ouvrant sur la res Soraparu enneuf et demi [9 1 2'] pieds de largeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui e'y trouvent, qui consistent en a la manufacture et résidence, connine comme No 416 rue Soraparu; et spéculament adaptée pour la manufacture de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Computant; l'acquéreur assument et payant les taxes 'e 18:9 et les time bres de revenu, et un dérêt de 20 pour eant au moment de la vente. Acte de veute pardevant J. J. Woulfe, metaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 10 17 24 31—jan 7 à date

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE (IMPORTÉE), Emballée en paniers de 1 donzaine litres, e de 2 donzaines demi litres. De

quéreur. 7 déc—7 10 17 24 31—jan 7 à date

J. B. et A. Artaud, Frères, MARSEILLE. Pour Echantillons et Prix, s'adresser à W. A. GORDON

AGENT POUR LE SUD, 500 Rue des Magasins. CHARTE

FACIO DISTILLING COM-

PANY.

(The Facie Distilling Company.) ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Otléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-seplième four de novembre, en l'année mil·huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf, devant moi, WILLIAM LEE HUGHES, un notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane, du ment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-desevus nommés et soussignés—ONT EN PERSONNE COMPARU, les personnes dont les noma suivent et qui out signé. sonnes dont les noms suivent et qui ont signé,

sonnes dont les nome suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit:

Que pour eux mêmes et pour tous autres qui pourraient s'identifier avec eux; et se prévalant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 1880, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations,—ils ont formé, et par les préceuts es forment et constituent une corporation dans les buts et objets, et sous les provisions et arrangements ci-dessous mentionnés:

ARTICLE I

ARTICLE I Les nom et titre de cette corporation seront THE FACIO DISTILLING COMPANY.' Les nom et titre de cette corporation servet.

THE FACIO DISTILLING COMPANY."

Son domicile sera en la ville de la NouvelleOr'éans; et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre vingt-dix neuf
années à parir de cette date, et commencera
ses opérations anssitôt que Deux Mille Dollars du fonde capital auront été souscrits.

Elle aura le pouvoir et l'autorité de faire,
avoir et se servir d'un socau commun, avec
tels devises que le Bureau de la Direction jugeront convensbles; et d'annuller, changer ou
amender ledit socau a lenr plaisir; et sous le
nom, titre et marque par eux adoptés, seront
capables d'après la loi de faire des citations et
d'être citées; et de faire toutes choses nécessaires à leur bon gouvernement et support.

Alle pourra prendre, recevoir et tenir, acheter, vendre, limouveir, louer, hypothèquer et
engager leur propriété, immeubles, personnelles ou autres.

Les citations eront servies au Président ou,
en son absence, au Vice-Président, on en l'absence des deux, au Secrétaire-Trécorier.

Les objets et buts pour lesquels cette corpo-ration est organisée et la nature des affaires qu'elle fera, sont par la présente déclaré être: la manufacture, is distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops. ARTICLE III

Le tonds capital de cette corporation est par la présente déclaré être de cinquante mille (\$50,000) dollars, divisé en mille actions de cinquante (\$50) dollars chacune, payables chacune ou leur équivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie, par l'action-naire ou son agent d'ament autorisé ou son

avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

Conditions.—Comptant; l'acquérent devant payer, en plus et au-deseus de l'enchère, les mares de 1893; et faire au dépèt de 10 pour cont comptant au moment de l'adjudication.

Acté de vente et tous les timbres du revens, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocate

28 noy—28—déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

Brennan

Annonce Judiciatre.

Propriétés dans les Second et Troisièmes du composite défigue telles actions qui seront les procès et de s'occaper de telles actions qui seront nécessaire au bon gouvernement et support de la lite corporation.

Ils aurons le pouvoir d'employer tels avocate, et de défendre tels procès et de s'occaper de telles affaires légales que nécessitement et défendre tels procès et de s'occaper de telles affaires légales que nécessitement et et les officiers eu employés qu'ils jugeront convensbles, dans le but d'interent le premier Bureau de Direction; avant comme président Paul M. Schneidau, Armand Capdevielle comme vice-président, Alcée S. Folse, seorétaire trésorier, et Rafael E. Reves, gérant général, qui tiendront leur compagnie, après qu'un avis de dix jours par contre de l'Ron Geo. H. Théard, juge de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orlèmes, Division E. daté et signé le 12 décembre 1899, dans l'affaire ci dessus insitulée, les propriétés et après décrites, a saroir—

10 La motité indivisée de l'intérêt de ladité corporation.

ARTICLE IV.

ARTICLE IV.

ARTICLE IV.

ARTICLE IV.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires, operations, de ladite corporation seront vesties, manipal des se régrées par un Buresan de sept liveurs, qui aurent le pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglemente et pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglemente et pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglemente et pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglemente et pouvoir et l'autorité de laite corporation.

Ils aurons le pouvoir de mployer tels avocate, et et elles affaires les récers au bon gouvernement et en propriétés de faire de l'autor

ARTICLE V

A l'expiration de cette charte par limitation on autrement, res affaires seront liquidées par trois commissaires qui devrant être cho sis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un, avis en écrit aura été envoyé dix jours auparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent, à sa dernière adresse. L'esdits commissaires setont élus, leurs devoirs définis et teur rémunération fixée, par une majorité des act ons préentes on représentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées; et dans le cas de la mort d'anoun d'eux, le commissaire ou commissaires restant continueront à agir. ront à agir.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié, altéré ou amendé ou la corporation modine, aitere ou amende ou acciperation dissoute, par un vote des trois quats du fonds capital représenté à une réunion genérale des actionnaires appelée dans ce but après qui avis de dix jours aura été douné de la façon ci-

dessus meutionnée dans cet article. ARTICLE VI A toutes les réunions des actionnaires te-nues pour l'élection des directeurs ou pour toutes autres mesures à l'exception de l'a-mendement de la charte, une majorité du stock présent ou représenté serout néces-saires à élire ou décider la meeure eu disous-

Toutes les élections seront par ballot. et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration. ARTICLAVII

ARTICLE VII

Ancun somounaire de cette corporation sera en ancune instance tenu liable ou responsable des contrats eu fautes de ladite corporation pour un montant supérieur que la balance non-pyée due à la compagnie sur les actions qu'ile aurent souserites; ni ancune autre informalité dans l'organisation aura l'efat d'annuler la chartre ou d'exposer aucon actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de con action.

AINSI FAIT ET PASSE en mon bureau, ni a ville de la Nouvel-s-Orieans, en présence de Michael C. Le Jeune et Heury L. Favrottémoins compétents résidant en cette ville, qui ort ci-dessous signé leux nome avec les parties ort ci-dessous signé leus noms avec les parties et moi, noteire. le jour et la date ci des-us et moi, notaire, le jour et la date ci des-us premièrement nommées, après lecture du tout.

Signatures PAUL FACIO et autres.

w. L. HUGHES, Nota're Public. Je, soussigné, Enregiatreur des Hypothèques dans et pour la pareisse d'Oriéana, Etat de la Lantisiane par la présente certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Facto Distilliag Company a été ce jour d'úment enregisté en ce bureau dans le livre 646, folio—, Nouvelle Oriéans, ler décembre 1899.

(Signé) GEO. GUINAULT, D. R.

Je certifie que le ci-dessus et use copie vrais et correcte de l'aste o ignal d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en Neuvelle-Orlésus, Lnc, 1er décembre 1899. Signé: W. L. HUGHES. [Sceau] (Sceau) 2 déc—



TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C

handsomely illustrated weekly. Largest cir-niation of any scientific journal. Terms, \$3 a sar; four months, \$1. Sold by all newsdealers. MUNN & CO. 38 I Broadway. New York Branch Office. 65 F Bt., Washington, D. C.

QUOTIDIFN, JOURNAL

EDITION FEBDOMADAIRE

AVEC WITE

-ARABOGANY

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne-

-BT-N GAN

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Ramissant en un seul numére toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ETTINE TO STANDS BATTON

e propinski pravidnika din MULTION MUNDOWABATES.

Public tous les jours, en outre Ate 🔌 matières politiques, listé-

raires et locales : Der Deptakes Telegraphiques somplètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étran-

Un Bulletin Antitime

Late des Navires es partance dans les ports étrangers et américales pour la Neuvelle-

Une Liste des Havires Lies la port de la Mouvelle-Orlinne

Un Bulletin Pinencier; Un Bulletin Commercial:

Les hyures de départ et d'amivée Les journ de dépent des bes

-05-10-10